



City Research Online

City St George's, University of London

Citation: Joly, P.B., Marris, C., Assouline, G. & Lemarie, J. (1999). Quand les 'candidates' evaluent les OGM... Nouveau modele de 'democratie technique' ou mise en scene du debat public?. Annales des Mines, 14, pp. 2-21.

This is the published version of the paper.

This version of the publication may differ from the final published version. To cite this item please consult the publisher's version.

Permanent repository link: <https://city-ref-test.eprints-hosting.org/id/eprint/16122/>

Copyright and Reuse: Copyright and Moral Rights remain with the author(s) and/or copyright holders. Copies of full items can be used for personal research or study, educational, or not-for-profit purposes without prior permission or charge, unless otherwise indicated, provided that the authors, title and full bibliographic details are credited, a hyperlink and/or URL is given for the original metadata page and the content is not changed in any way. For full details of reuse please refer to [City Research Online policy](#).

Quand les candides évaluent les OGM

Nouveau modèle de « démocratie technique » ou mise en scène du débat public ?

Influence médiatique temporaire ou impact durable : Que penser de la première conférence de citoyens ?

Pierre-Benoît Joly,

INRA/SERD, Grenoble

Claire Maris,

C3ED, Université Versailles,

St Quentin-en-Yvelines

Gérald Assouline

OAP Décision

Juliette Lemarié

INRA/SERD Grenoble

Les 20 et 21 juin 1998, le Parlement français fut le lieu d'un spectacle inhabituel. Un panel de quatorze « citoyens » soumettait des « experts » sélectionnés par leurs soins à leurs questions. Cette première conférence de citoyens sur « l'utilisation des organismes génétiquement modifiés (OGM) dans l'agriculture et dans l'alimentation » clôturait un effort entrepris 6 mois plus tôt par l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques à la demande du gou-

vernement. Elle s'acheva par une conférence de presse, le 22 juin, où le panel présenta sa « déclaration citoyenne », un document de 10 pages qui comprend une série d'avis et de recommandations.

Malgré les nombreuses critiques dont elle fut l'objet dans sa phase préparatoire (voir notamment P. Legrand [1]), cette conférence est généralement présentée comme un succès. Elle démontre en effet que des « profanes » sont tout à fait capables de se saisir d'un sujet et d'acquérir un niveau de compétences tel qu'il leur permet de questionner fort pertinemment les experts du domaine. Soumis à en jeu de questions « naïves », ces derniers sont conduits à s'exprimer de façon claire, précise et rigoureuse, afin d'argumenter

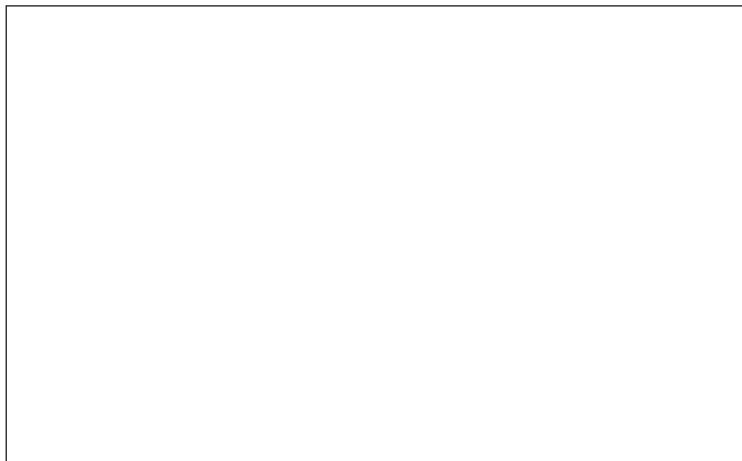
leurs positions. L'un des organisateurs de la conférence, Philippe Roqueplo, résume ce constat dans ces colonnes : « C'est une superbe leçon que nous ont administrée ces citoyens rassemblés par le hasard des procédures »[2].

Cette mise en scène, régie par des procédures particulières, va donc plus loin qu'un simple exercice de communication puisqu'elle donne lieu à une véritable expertise contradictoire dans un espace de débat public.

Mais, au-delà de cette impression de succès, il est surprenant que ce qu'une telle conférence a produit ne soit pas plus analysé. Car c'est bien la question centrale qui se pose concernant de telles expériences : quels sont les résultats de cette conférence ? Quel est son

impact ? Comment caractériser ses effets ?

Bien qu'encore incomplets, il nous semble important de livrer quelques résultats d'une analyse en cours, financée dans le cadre de l'appel d'offre « Consommateurs et marchés » du ministère de l'Agriculture, afin de nourrir la réflexion et les débats sur les nouvelles formes de participation du « public » aux choix scientifiques et technologiques.



Jérôme Brezillon/METIS

Par son effet de « mise en scène » la conférence crée un effet de discontinuité dans l'information car, prononcé par un panel de citoyens, le même argument n'a pas la même portée.

La conférence dans son contexte

Depuis la fin des années 1980, différentes formules d'organisation de débats publics sur les grandes décisions scientifiques et technologiques sont expérimentées en France : auditions publiques à l'Office parlementaire, loi Bataille sur les déchets nucléaires, TGV Sud-Est, circulaire « Bianco » et, récemment, création de la Commission nationale de débat public [3] [4] [5] pour ne citer que les principaux dispositifs.

De telles expériences partagent un point commun : elles font intervenir le citoyen plus en amont dans les processus de décision. Du point de vue des pouvoirs publics (ou plus

généralement des promoteurs des projets), ces formules correspondent à un triple objectif (1).

Il s'agit tout d'abord de limiter le risque de rejet de certains projets définis de façon trop unilatérale. C'est particulièrement le cas des grands conflits d'aménagement. Plutôt que de s'exposer à des risques d'opposition et de blocage, mieux vaut intégrer la controverse dans la conception du projet. C'est la version cynique de l'appel au débat public ! Mais l'organisation du débat en amont, sur des options de décision assez ouvertes, peut aussi améliorer la qualité du projet en introduisant différentes parties prenantes dans la conception.

Il s'agit aussi, et c'est là le second objectif de ces formules, de donner une légitimité plus forte aux projets en

élargissant leur assise. L'évaluation participative peut ainsi être considérée comme une réponse à la crise de légitimité des formes traditionnelles de l'action publique et politique. En effet, comme le montre bien Lascoumes [6], la validation des actes de pouvoir par le formalisme légal, par la référence à l'intérêt général et à l'efficacité (qui découle d'une analyse d'impact) ne suffit plus. C'est particulièrement marquant pour des projets générateurs de controverses ou porteurs d'incertitude sur leurs impacts à long terme.

Un troisième objectif, complémentaire des deux premiers, est de favoriser une meilleure compréhension des enjeux scientifiques et techniques par le public. C'est un objectif qui inspire, en France, différentes actions (la Fête de la Science,

par exemple). Des formes de débat sur des options technologiques sont donc susceptibles de conduire à une meilleure compréhension de tels enjeux.

Ces trois objectifs sont certes complémentaires, mais selon l'objectif poursuivi dans une expérience précise, le choix du dispositif peut être très différent. Un élément important dans l'organisation du débat public est celui du choix des représentants du « public » : le débat est-il organisé autour des différentes parties prenantes et des représentants des groupes d'intérêt ? Ou bien choisit-on, au contraire, de prendre une certaine distance à leur égard ? [7]

L'organisation d'un grand débat public sur l'utilisation des OGM dans l'agriculture et dans l'agro-alimentaire est annoncée le 27 novembre 1997 par le gouvernement Jospin. La communication gouvernementale annonce en même temps une série de mesures qui visent à sortir le dossier OGM du blocage dans lequel il est depuis février 1997.

Si les variétés de maïs résistantes aux insectes proposées par Novartis (« Bt 176 ») sont autorisées à la culture, le gouvernement annonce en même temps :

✓ un moratoire sur les variétés de colza et de betteraves à

sucres résistantes aux herbicides ;

✓ la mise en place d'un dispositif de biovigilance dont l'objectif est de surveiller les impacts de l'utilisation des variétés autorisées ;

✓ et, comme mentionné, l'organisation d'un grand débat public.

Très vite, le gouvernement décide de confier l'organisation d'une « Conférence de consensus » à l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST). Jean-Yves Le Déaut, président de l'Office, chargé d'une étude sur le thème « De la connaissance des gènes à leur utilisation » sera le pilote de cette opération. Cette étude résulte d'une saisine parlementaire, en date du 30 mai 1996. L'insertion de la conférence dans la mission de Jean-Yves Le Déaut n'est pas sans conséquences. A priori, cela renforce le lien entre cette expérience et la représentation nationale. Mais, c'est aussi une façon de limiter la portée du débat public, en le positionnant au même niveau que les auditions privées et publiques réalisées par J.Y. Le Déaut au premier semestre 1996 [8]. De plus, ce choix conditionne la constitution du comité de pilotage de la conférence ; c'est le même que celui de l'étude parlementaire (F. Casse, M. A. Hermitte, A. Messéan, G. Pascal) auquel

on adjoint trois personnes chargées d'apporter leur concours à la bonne organisation de la conférence (D. Boy, D. Donnet-Kamel, P. Roqueplo). Le choix de la formule « Conférence de consensus » tient probablement au fait que, dans l'urgence de la situation, cette solution « prête à porter » semble à même de catalyser le débat tout en évitant d'offrir une tribune à des opposants assez résolus à obtenir un moratoire sur l'utilisation commerciale des OGM. Face aux risques liés à l'organisation d'un grand débat public sur une question aussi controversée que celle de l'utilisation des OGM dans l'agriculture et l'alimentation, la formule conférence de consensus rassure car elle a déjà fait ses preuves dans de nombreux pays d'Europe du Nord où elle a été autorisée à différentes reprises, avec succès. De plus, en France, cette formule avait déjà été envisagée par F. d'Aubert, secrétaire d'Etat du gouvernement précédent [9]. Après avoir supprimé ce projet au cours de l'été, le nouveau gouvernement le reprend finalement, en adaptant la formule, mais en conservant les mêmes promoteurs.

Le rôle central du panel de citoyens permet, en effet, de modérer la polarisation des débats en favorisant l'expression des opinions médianes.

Les citoyens sont en effet choisis parce qu'ils ne sont, a priori, ni partie prenante ni impliqués ; au moment du choix, ils n'ont aucune compétence particulière qui puisse les distinguer des citoyens ordinaires. C'est probablement ce qui leur vaut le titre de « candides », qualificatif utilisé tout d'abord par le *Canard Enchaîné*, puis repris à son compte par J.Y Le Déaut.

Dans cette formule, les représentants des groupes d'intérêt de tous bords (associations, industries,...) sont dans un premier temps tenus à l'écart ; l'identité des membres du panel est tenue secrète jusqu'à la conférence publique afin qu'ils ne puissent faire l'objet de pressions particulières.

Dans sa phase préparatoire, cette conférence fit l'objet de deux types de critiques. Des critiques sur son caractère artificiel : on organise le débat public après la décision puisque la culture du maïs de Novartis est autorisée dès le 27 novembre 1997 [1]. Des critiques sur les conditions d'organisation, et notamment sur le manque de transparence dans l'organisation de la formation des citoyens et dans le choix des experts.

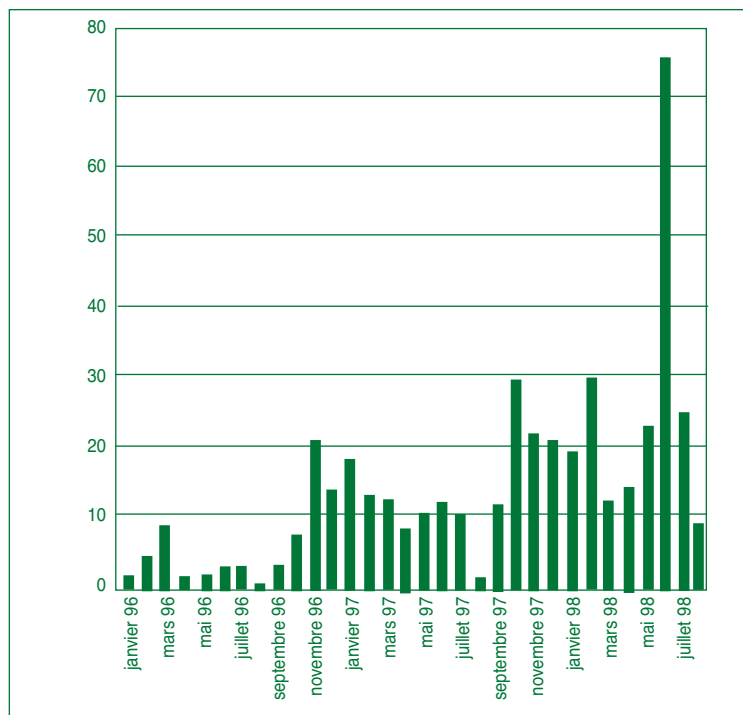
Par ailleurs, la formule conférence de consensus connaît des adaptations importantes. Par exemple, on choisit en France de parler de « Conférence de

citoyens » pour bien signifier la marque de notre esprit gaulois qui ne fonctionne pas au consensus et mettre l'accent sur un nouveau rôle ainsi dévolu aux citoyens. Mais, par delà les différences et les critiques, soulignons combien le choix de la formule conditionne l'ensemble de l'exercice. Il ne s'agit pas d'un exercice de démocratie directe, ni d'un dispositif d'expérimentation collective susceptible de générer de nouvelles options ou de modifier les préférences des différents acteurs. Le cadrage strict, dans la définition du sujet, dans le temps et dans l'espace impose des contraintes strictes. Dans ce cadre, l'objectif minimal fixé par

les protagonistes est de « catalyser le débat ». Cet objectif est conforme à la façon dont ces conférences sont évaluées au Danemark [10]. Cependant, comme au Danemark, la réussite d'une conférence s'évalue de facto à la façon dont celle-ci influence les décisions publiques, même s'il n'y a aucune obligation formelle de prendre en compte les recommandations du panel.

Une conférence qui catalyse les débats et qui a un fort impact médiatique

Première observation, la conférence de citoyens a un impact



Graphique : Evolution du nombre d'articles consacrés aux OGM
(nombre d'articles par mois sur un panel de journaux)

Source : base de données INRA/SERD, Grenoble.

L'analyse de la presse utilisée ici s'appuie sur une base de données d'articles publiés dans un panel de titres nationaux (presse quotidienne nationale et presse professionnelle) depuis janvier 1996. La base de données a été constituée à l'INRA/SERD Grenoble. Nous remercions également	la Direction de l'information et de la communication de l'INRA pour sa contribution à ce projet. Pour plus de détails sur l'analyse de la presse, voir : Lemarié, J., Joly, PB (1998) « Analyse des articles de presse par des outils d'analyse lexicale : vers une méthodologie pour l'analyse des controverses », Document de travail, INRA Grenoble.
--	--

médiatique très fort. D'un point de vue quantitatif, tout d'abord, le nombre d'articles traitant du sujet « OGM » au mois de juin 1998 est très élevé (voir graphique). Il est nettement plus élevé que lors des moments forts de la controverse sur les OGM, les décisions Juppé (février 1997) et Jospin (novembre 1997).

Mais, bien qu'il soit très difficile de mesurer un tel effet, le plus important réside probablement dans la diversité des supports médiatiques qui traitent des OGM autour de la conférence publique du mois de juin. Malgré une mobilisation des médias sur la Coupe du monde, les journaux télévisés évoquent le sujet, des émissions radiotéléphoniques sont organisées,... L'hebdomadaire *Télérama*, pourtant peu porté sur les questions scientifiques et techniques, consacre aux OGM un dossier de 5

pages, annoncé par une première de couverture, ce qui dénote bien le caractère assez exceptionnel de l'événement.

L'intensité de la couverture médiatique est aussi liée à une forte mobilisation des différents acteurs qui perçoivent la conférence comme un enjeu majeur. On se souvient des campagnes publicitaires orchestrées par les grandes firmes agrochimiques avant la conférence. Pêle-mêle, citons aussi la publication d'un document faisant l'état des recherches de l'INRA et qui sera largement repris par le quotidien *Libération* comme un appel à la vigilance, ou encore l'organisation d'une « contre-conférence » sur les OGM par Ecoropa. Cette mobilisation correspond bien à l'objectif de contribution de la conférence à l'animation et à la catalyse des débats publics.

Les principaux résultats de la conférence : analyse de la déclaration citoyenne

Si l'on se réfère à la déclaration des citoyens rédigée à l'issue de la conférence publique, le résultat se résume par un « oui, mais ». Le moratoire total est plusieurs fois évoqué mais ne recueille pas l'accord de l'ensemble des membres du panel. L'absence de consensus en faveur d'un moratoire peut s'expliquer par la divergence des positions des différents membres du panel sur ce point. C'est aussi le produit du choix de méthode pour la rédaction de la déclaration : le travail en sous-groupes (reprenant les différents thèmes abordés lors de la conférence) favorise une approche analytique, point par point, où toute position globale sur le dossier des OGM se trouve marginalisée. Du coup, la présentation des recommandations se moule dans la structure choisie pour l'organisation de la conférence publique (tableau 1).

L'analyse du contenu de la déclaration conduit à distinguer 3 types d'énoncés :

✓ énoncés et recommandations relatifs à la maîtrise sociale de l'utilisation des OGM (réglementation, contrôle, information, expertise, transparence,...) ;

Thème santé	• Interdiction des gènes marqueurs de résistance aux antibiotiques • Modifications de la CGB (composition, méthodes de travail)
Thème économique	• Création de filières séparées (avec ou sans OGM) • Politique d'étiquetage claire, fiable et responsable • Mobilisation de l'Europe (doit préserver ses atouts sur le plan des potentialités génétiques) • Débats au sein du comité de biovigilance
Thème environnement	• Création d'une commission internationale consultative auprès l'ONU (autorisations de mise en culture) • Création d'une banque mondiale de séquences modifiées
Thème juridique	• Le consommateur et l'agriculteur doivent être protégés par une disposition législative précise • Délai de recours des victimes supérieur aux 10 ans prévus dans le droit commun • Responsabilité directe et totale du semencier sur ses fonds propres
Thème politique	• Le gouvernement doit augmenter les moyens de la recherche publique en France afin que notre pays ne prenne pas de retard (...) et que les autorités publiques puissent assumer efficacement leur mission de contrôle

Tableau 1. Les recommandations du panel de citoyens

✓ énoncés et recommandations relatifs à des controverses entre experts (notamment résistance aux antibiotiques) ;

✓ énoncés et recommandations relatifs à l'importance de la recherche publique, à l'expertise et à la responsabilité en cas de problèmes.

Dans quelle mesure ces points sont-ils originaux ?

Les points concernant la maîtrise sociale ne sont pas nouveaux. Ils sont très proches de la communication gouvernementale du 27 novembre 1997. Mais leur énoncé sur cette scène leur donne une légitimité forte.

Le point sur les résistances aux antibiotiques n'est pas nouveau mais la position du

panel est ensuite contredite par les décisions qui succèdent à la conférence.

Le point concernant la position de la recherche publique est assez nouveau mais reste flou : attend-on de la recherche publique une source de techniques et de brevets pour préserver « l'indépendance » de l'industrie française ? Ou bien attend-on d'elle une source « d'expertise indépendante » ?

Le point sur la responsabilité est plus original. Les membres du panel ont réagi assez fortement en voyant que si un problème survenait, il serait difficile de se retourner vers le responsable du dommage.

En somme, les débats ont laissé peu de place à l'expres-

sion d'inquiétudes générales, à la considération de motifs de rejets radicaux (basés sur des considérations éthiques) ou à celle de l'argument « nourrir la planète » utilisé par certaines firmes agrochimiques. On peut, par exemple, s'étonner que la question des brevets des organismes vivants ne soit pas abordée alors que la conférence est organisée au moment où l'Europe adopte une directive sur ces questions. Le débat sur l'intérêt des OGM pour l'agriculture française a bien été abordé lors de la conférence, notamment dans des échanges entre les deux représentants des syndicats agricoles, D. Marteau pour la FNSEA et R. Riesel pour la Confédération paysanne. Mais il a vite tourné court et n'a finalement que très

peu retenu l'attention des membres du panel. La déclaration montre donc que ces derniers sont attentifs à l'intérêt des OGM. Mais leur développement doit être strictement contrôlé afin de limiter les risques potentiels. Les consommateurs doivent conserver leur liberté de choix, renforcée en amont par une recherche publique forte, garante de l'indépendance des choix nationaux. Enfin, la définition claire des responsabilités des différents promoteurs de l'innovation s'impose.

**L'impact
de la conférence
dans les médias**

Au-delà de la mesure de l'impact quantitatif, l'impact qualitatif de la conférence nous intéresse ici au sens où l'on

peut considérer les médias comme un miroir des représentations sociales des OGM dans la sphère politico-médiatique.

On peut aller plus loin dans l'analyse de l'impact de la conférence en utilisant une analyse lexicale du contenu des articles publiés à l'occasion. Une telle analyse doit permettre de répondre à deux types de questions : comment ces différents éléments ont-ils été repris par la presse ? La conférence a-t-elle changé la façon dont la presse parle des OGM - et si oui, comment ?

**Comment la presse
parle-t-elle de la conférence
de citoyens ?**

L'analyse lexicale des articles publiés autour de la conférence permet de dégager trois

grandes classes d'énoncés (tableau 2) (2).

La première se réfère principalement à la conférence comme événement. Elle représente près de 40 % de l'ensemble des énoncés. La presse annonce et explique la tenue d'une conférence citoyenne sur les OGM (« ce week-end, quatorze citoyens, sélectionnés »,...). On notera une très forte personnalisation de l'événement : « J.-Y. Le Déaut » et « Président de l'Office » sont les groupes de termes dont la fréquence est la plus élevée. Lorsque la presse mentionne « Assemblée nationale », c'est pour indiquer le lieu où se tient la conférence et non pour mentionner le lien entre cet événement et le rôle traditionnel de la « représentation nationale ». Cette personnalisation est à la fois le résultat d'une forte implication de J.-Y. Le Déaut dans cette opération et d'une très faible mobilisation

Classe 1 « L'événement » 39 %	Classe 2 « Les recommandations du panel » 49,5 %	Classe 3 « Le contexte de la conférence » 11 %
J.-Y. Le Déaut, Président de l'OPECST, à l'Assemblée nationale, sur OGM, en France, ce WE, deux jours, sélectionnés par institut, membres du panel, quatorze citoyens,...	Il va falloir, sans OGM, aliments transgéniques, produits (...) OGM, gènes marqueurs résistance antibiotiques, mettre en place,...	En France, maïs transgénique, millions d'hectares, feu vert, colza transgénique, maïs Novartis, mise en culture.

Tableau 2. La conférence citoyenne dans la presse

des parlementaires, ce que les membres du panel ont noté et regretté.

Les classes 2 et 3 sont très proches. La classe 3, dont le poids est beaucoup plus faible, remet la conférence dans son contexte. Elle rappelle le décalage entre l'Europe et les Etats-Unis en ce qui concerne l'utilisation des plantes transgéniques ; elle indique également que la conférence est organisée après que le gouvernement ait donné son feu vert à la culture du maïs Novartis.

La classe 2 est la plus proche des thèmes de la déclaration du panel de citoyens. Les formules utilisées correspondent beaucoup plus à l'impératif et au futur « Il va falloir, ... ».

Une analyse plus détaillée de la classe 2 montre que les thèmes qui ressortent le plus souvent sont très proches de ceux de la conférence :

- ✓ biovigilance, contrôle, chercheur, environnement, risque ;
- ✓ plante transgénique, meilleure qualité nutritive, amélioration, gène bactérien, résistance aux antibiotiques ;
- ✓ coût de détection, filières séparées, recherche, création internationale ;
- ✓ loi, responsabilité, produits, règle, seuil, étiqueter, traçabilité.

Est-ce que la conférence a changé la façon dont la presse parle des OGM ?

Globalement, la presse a donc rendu compte de l'ensemble des thèmes évoqués dans la conférence de citoyens. Est-ce que cela signifie pour autant que cet événement a changé la façon dont la presse parle des OGM ?

Une première remarque s'impose. La richesse des thématiques n'est pas imputable aux seuls effets directs de la conférence de citoyens, mais elle est aussi liée à *l'intensité de la controverse publique sur les OGM* qui caractérise la France depuis la décision Juppé : depuis lors, partisans et opposants échangent de nombreux arguments sur la nature des risques, sur leur contrôle et sur l'intérêt de ces techniques. Cela conduit le gouvernement Jospin, en même temps qu'il autorise la culture du maïs Novartis, à annoncer un

train de mesures qui lui permet de reprendre la maîtrise du dossier en proposant une nouvelle approche de la gestion des risques (fondée sur les autorisations provisoires, au cas par cas, et sur la biovigilance). De ce point de vue, l'impact de la conférence est

celui d'une mise en scène d'arguments qui sont très largement « dans l'air du temps ». La presse reprend donc assez naturellement ces éléments. De plus, cette conférence est considérée comme un moment fort, un enjeu dans la controverse sur les OGM. Elle suscite donc des confrontations autour de la conférence et non en son sein. De ce point de vue, l'impact spécifique de la conférence est un impact de *catalyse* des débats, effet explicitement recherché par ses organisateurs.

Ces remarques à l'esprit, on peut tenter de répondre à la question posée en comparant l'image de la presse à la période de la conférence à celles des périodes antérieures

Si, au terme de cette première analyse, l'impact de la conférence sur le débat public s'avère important, la capacité de celle-ci à influencer sur les décisions publiques déterminera fort probablement l'image que cette première expérience laissera.

(nous avons produit plusieurs « photographies » depuis janvier 1996).

Première observation : parmi les différents éléments présentés et débattus dans la période de la

conférence, peu sont nouveaux. Par exemple, la question de l'indépendance de l'expertise et de l'organisation de la Commission de génie biomoléculaire (CGB) est abordée en 1996, à l'occasion du « moratoire des scientifiques sur l'utilisation commerciale des

OGM ». Cependant, par son effet de « mise en scène », la conférence crée un effet de discontinuité dans l'information car, prononcé par un panel de citoyens, le même argument n'a pas la même portée. On observe donc ici ce que C. Lemieux qualifie de processus de « mise à disposition » d'informations : certaines informations déjà présentes dans le système deviennent disponibles [11].

Deuxième observation : les différents thèmes ne sont pas eux-mêmes nouveaux mais ils changent d'une part par leur contenu et, d'autre part, par les connexions qui sont faites entre ces thèmes. L'analyse lexicale des articles de presse révèle une grande richesse des termes qui décrivent les différentes thématiques, richesse qui reflète l'intensité des échanges. La forte connexion entre les thèmes est un effet directement imputable à la conférence qui produit, par construction, sinon une analyse transversale, du moins une confrontation parallèle des différents problèmes. Ainsi est-il possible de passer des questions liées à l'indépendance des agriculteurs à celles relatives à la traçabilité des OGM, à la composition de la CGB ou au rôle des laboratoires publics.

Dans ce sens, la conférence a eu un effet marqué sur la façon

dont la presse rend compte des OGM. Cependant, la question de savoir si cet effet sera durable reste largement ouverte.

Conclusion

Si, au terme de cette première analyse, l'impact de la conférence sur le débat public s'avère important, la capacité de celle-ci à influencer sur les décisions publiques déterminera fort probablement l'image que cette première expérience laissera.

De ce point de vue, rien n'est encore acquis au moment où nous écrivons ces lignes. Certes, le rapport Le Déaut fait une assez large place aux recommandations du panel de citoyens. Mais ces dernières n'ont pu avoir qu'une influence marginale compte tenu que ce rapport fut publié une semaine seulement après la conférence publique. De plus, l'interdiction des gènes de résistance aux antibiotiques n'est pas retenue par le rapporteur, non plus que par le gouvernement dans sa déclaration du 31 juillet 1998. Du moins l'avis du panel a-t-il conduit le gouvernement à motiver sa décision d'autorisation par un argumentaire précis.

Pour le reste, l'accent mis sur la maîtrise sociale de ces nou-

velles techniques aura-t-il des effets autres que purement rhétoriques ? Le dispositif de biovigilance, si important pour la surveillance permanente des risques potentiels, en est encore dans sa phase expérimentale. Cependant, son principe est à présent introduit dans la loi d'Orientation agricole, ce qui lui assure une pérennité certaine. Notons tout de même que l'introduction de la biovigilance sous forme d'amendements proposés par le député Le Déaut résulte de la décision du Conseil d'Etat du 25 septembre 1998 qui suspend l'arrêté de commercialisation des variétés de maïs transgénique et, par là-même, le Comité de biovigilance institué par ce même arrêté.

Le dossier de l'étiquetage reste confus, même si, à présent, peu d'acteurs songeraient à en remettre en cause le principe. La réponse d'une partie de la profession agricole est d'organiser une filière « sans OGM », considérée comme la condition nécessaire pour que les consommateurs puissent effectivement exercer leur liberté de choix.

A plus long terme, deux éléments devront être pris en considération.

Tout d'abord, concernant le dossier des OGM, la conférence va dans le sens d'une

« renationalisation » des décisions. A quoi bon en effet organiser des conférences citoyennes si toutes les décisions sont prises au sein d'instances internationales (la Commission européenne, l'Organisation mondiale du commerce,...) qui ne sont pas des instances proches des représentations démocratiques ?

La conférence peut ainsi être utilisée par le Parlement pour reprendre la main sur un dossier difficile. L'opportunité est d'autant plus grande que le gouvernement actuel est assez favorable à la définition d'une politique originale de la France, compatible avec le projet d'une agriculture mieux insérée dans la société et dans l'environnement et de la défense d'une alimentation de qualité, basée sur les traditions culturelles nationales. Mais la définition de cette politique nationale butte sur les engagements pris dans les instances internationales. En donnant une légitimité plus large à ces positions, la conférence est bien complémentaire du jeu de la démocratie représentative et point concurrente. Il n'en reste pas moins qu'elle constitue un exercice nouveau de mise en public des débats. Quelles que soient ses conséquences, elle change donc la nature des rapports entre l'expertise scientifique, la décision

publique et le « public ». C'est donc un défi lancé aux différentes institutions qui, dans les « arcanes », ont traditionnellement la propriété de ces problèmes.

Notes

(1) • Ces points nécessiteraient un développement plus long, hors de propos dans ce texte, tant les objectifs d'organisation du débat public sur les choix scientifiques et technologiques sont divers et peuvent faire eux-mêmes l'objet de controverses. Mais les formes de débat doivent être également adaptées aux sujets traités, tant les configurations socio-techniques et les enjeux peuvent être différents, du choix du tracé du TGV Sud-Est aux conditions d'utilisation des tests génétiques.

(2) • Cette analyse porte sur l'ensemble des articles publiés dans une période allant de 10 jours avant à 10 jours après la conférence. Ainsi, même pour la classe 2 (« Recommandations du panel »), certains articles ont été publiés avant la conférence et ils anticipent son résultat.

Bibliographie

[1] • Legrand, P., (1998) « La charrue avant les bœufs : propos des organismes génétiquement modifiés à vocation agricole », *Annales des Mines, Responsabilité et Environnement* n° 10, avril 1998, pp. 8-13

[2] • Roqueplo, P. (1998) « C'est une superbe leçon que nous ont administrée ces citoyens rassemblés par le hasard des procédures », *Annales des Mines, Responsabilité et Environnement* n° 12, octobre 1998, pp 5-12

[3] • Lascoumes, P. (1998) « La scène publique : nouveau passage obligé des décisions ? » *Annales des Mines*, n° 10, avril 1998, pp. 51-62

[4] • Barthe, Y. (1998) « Les déchets

radioactifs à vie longue sont-ils gouvernables ? » *Annales des Mines, Responsabilité et Environnement* n° 10, avril 1998, pp. 63-70

[5] • Lolive, P., (1997) « La montée en généralité pour sortir du Nimby : la mobilisation associative contre le TGV Méditerranée » *Politix*, n° 39, 3° trimestre 1997, pp. 109-131

[6] • Lascoumes, P. (1997) « L'information, arcane politique paradoxal », in *Information, Consultation, Expérimentation*, Séminaire du Programme « Risques Collectifs et Situations de Crise », 12 juin 1997, pp. 3-34

[7] • Callon, M., (1998) « Des différentes formes de démocratie technique », *Annales des Mines*, n° 9, avril 1998, pp.63-73

[8] • Le Déaut, J.Y. (1998) « De la connaissance des gènes à leur utilisation », Première Partie : L'utilisation des OGM dans l'agriculture et dans l'alimentation », Paris : Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, 2 Tomes

[9] • Assouline, G., Joly, P.B. (1997) « Biotechnologies et société : le rôle du débat public », *Biofutur*, sept. 1997

[10] • Joss, S., (1998) « Danish consensus conferences as a model of participatory technology assessment : an impact study of consensus conferences on Danish Parliament and Danish public debate », *Science and Public Policy*, Vol. 25, n° 1, pp. 2- 22, Feb. 1998

[11] • Lemieux, C., (1998) « Comment naît l'intérêt des médias pour les alertes sanitaires ? Retour critique sur quelques idées courantes », in *De l'alerte à la crise sanitaire : un modèle de transformation*, Séminaire du Programme « Risques Collectifs et Situations de Crise », 12 juin 1997, pp. 83-96